MAROILES

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20200302-5904-2020-Al Date de télétransmission : 03/03/2020 Date de réception préfecture : 03/03/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 5904/2020 DONNANT DELEGATION DES POUVOIRS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL A MONSIEUR JOËL VILLAÇA, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie (Val de Marne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18;

Vu le 2^{ème} alinéa du chapitre I du Titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'Etat-Civil du 21 septembre 1955 modifié ;

Considérant l'empêchement du Maire et de ses Adjoints ;

ARRETE CE QUI SUIT:

<u>Article 1</u>: Le Maire de Marolles-en-Brie délègue ses pouvoirs d'Officier d'Etat-Civil à Monsieur Joël VILLAÇA, Conseiller Municipal pour célébrer le mariage du samedi 14 mars 2020 de :

- Madame Fatoumata KANÉ,
- Et de Monsieur Éric Michel Christian JOSSE.

<u>Article 2</u>: L'ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Val de Marne, au Procureur de la République, à l'intéressé, à la Directrice Générale des Services et une copie sera versée au dossier du mariage.

Fait à Marolles-en-Brie, le 2 mars 2020

Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie